



VOIX EXPRESS



Pour diffusion, le 3 janvier 2023 [page 1]

Édito

La CFDT Sapon a fait un rêve !

Oui ! La CFDT a rêvé que 2023 serait l'année du retour à un dialogue social de qualité chez Sapon.

Finies les postures des partenaires sociaux où l'idéologie prend le pas sur l'intérêt général.

La CFDT a rêvé que les organisations syndicales étaient force de propositions et que la direction savait les entendre et les écouter.

Lorsque la direction décide de mettre en place une réforme et/ou une réorganisation, il faut que toutes les parties y trouvent leur compte.

Au risque de passer pour traditionaliste, la CFDT affirme que la méthode du « gagnant-gagnant » a fait ses preuves.

La CFDT a rêvé que le mot partenaire reprenait ses lettres de noblesse. Pour cela il faudrait que :

- ☞ Les organisations syndicales travaillent sur de réelles propositions lors des négociations et ce jusqu'à leur terme.
- ☞ Que la direction ne vienne pas en négociation en agitant des menaces en cas de non-signature.

Malheureusement si ce rêve ne devient pas réalité, la CFDT craint que 2023 ne soit qu'une année de conflits dans l'entreprise.

Aujourd'hui, chaque camp incrimine l'autre sans remise en question. La direction est trop « ceci », les syndicats sont trop « cela » ! C'est toujours l'autre le fautif, preuve que le partenariat social n'existe plus mais que chacun s'enferme dans des silos parallèles. La CFDT attire l'attention de la direction sur le fait que nous vivons, en France, une « uberisation » du dialogue social, ce n'est pas une bonne nouvelle ! Ce que l'on appelle un peu vulgairement les corps intermédiaires, doit revenir au cœur des débats et des négociations.

La SNCF a vécu dernièrement cette situation où direction et organisations syndicales ont été débordées par une espèce de vox populi. Aucune entreprise n'est à l'abri de ce genre de situation ! Il faut que la direction en ait conscience.



Que nous réserve 2023 ?

Au niveau national :

Les premiers mois de 2023 s'annoncent périlleux alors que les syndicats font front commun sur la réforme des retraites et le report de l'âge légal de départ.

Ce à quoi s'ajoute la réforme de l'assurance chômage dont les derniers contours révélés juste avant Noël ont cristallisé la colère des organisations syndicales.

Le pouvoir d'achat reste une des préoccupations premières des Français qui ont de plus en plus de mal à se chauffer, à se déplacer ou encore à se nourrir.

Une chose est sûre, socialement parlant, et si le gouvernement persiste, 2023 ne sera pas l'année de l'accalmie.

Au niveau Sapon (dans les grandes lignes) :

2023 sera ce que l'on pourrait qualifier d'année charnière ou d'année de clôture.

- ☞ Fin de l'accord GEPP et renégociation d'un nouvel accord.
- ☞ Fin de la négociation OATT. Quel avenir pour les salariés en général et pour la filière péage en particulier ?
- ☞ Rapprochement de la date de mise en service du Flux-Libre. Création d'une filiale dédiée ou pas ? Et les salariés du pays d'Auge dans tout ça ?
- ☞ Si l'on se réfère au calendrier, fin 2023 verra la mise en place des élections professionnelles chez Sapon mais aussi dans tout le groupe Sanef.
- ☞ Mais aussi, la continuité en ce qui concerne la vie quotidienne de l'entreprise et des salariés qui la composent.

Cet éditto pourrait être qualifié de pessimiste mais bien au contraire, la CFDT pense que ce qui était possible hier l'est encore aujourd'hui. Pour cela, il faut juste que son rêve devienne réalité !

Nous vous souhaitons vraiment une bonne année 2023 !

Audrey BOUVIER (06 30 63 86 66) Vanessa GONDOUIN (06 17 19 29 09)



Cessation Anticipée d'Activité prolongée

L'accord GEPP signé le 27 février 2019, puis prorogé par avenant le 8 février 2022 arrive à échéance le 28 février 2023.

La direction a décidé de façon unilatérale de prolonger les dispositifs de Cessation Anticipée d'Activité et d'aide à la constitution du dossier retraite jusqu'au 30 avril 2023.

Tous les autres dispositifs de l'accord GEPP tomberont le 28 février 2023 et, de ce fait, ne seront plus applicables.

Toutefois, il ne faut pas céder à la panique puisqu'un nouvel accord GEPP généraliste sera négocié sur mars et avril 2023.

Tout le monde connaît l'attachement de la CFDT à cet accord, vous pourrez continuer à compter sur elle lors de cette négociation.

Nouvel accord GEPP

(conséquences pour les cyclés au péage et en viabilité)

Dans l'accord GEPP actuel un cyclé 3X8 modifiant son rythme de travail se voit octroyer :

- ↪ une prime de 9000 € bruts et une prime mensuelle de 30 points d'indice pour passer sans cycle.
- ↪ une prime de 5000 € bruts et une prime mensuelle de 25 points pour passer en cyclé 2X8

Très IMPORTANT !!!

La Direction a affirmé ne pas vouloir renouveler les articles concernant les mobilités sur les rythmes de travail. Ainsi un salarié cyclé souhaitant modifier son rythme de travail avec un de ces accompagnements financiers doit le faire avant l'expiration de cet accord, soit le **28 février 2023**.

NOUVEL ACCORD GEPP...

...OUVERTURES DES NÉGOCIATIONS PREMIER SEMESTRE 2023 !!!



HAUSSE DE LA PARTICIPATION ENTRE 10% ET 15%



Hausse de la participation aux bénéfices

D'après un prévisionnel financier que nous a exposé la direction lors du Comité de Groupe du 14 décembre 2022, la participation aux bénéfices versée en 2023, calculée sur l'exercice 2022 devrait être supérieure de 10 à 15% par rapport à la dernière prime.

Voilà au moins une bonne nouvelle pour 2023, ne boudons pas notre plaisir !



VOIX EXPRESS



Pour diffusion, le 3 janvier 2023 [page 3]

OATT :

Quelques avancées tout de même !

Pour avoir fait le tour des sites, la Cfdt sait que cette négociation ne séduit pas les salariés ! C'est un doux euphémisme de le dire. Toutefois, par souci de transparence et par honnêteté intellectuelle, la Cfdt se doit de communiquer sur les dernières évolutions de ce dossier.

1. Passage de la filière péage dans la modalité suivante : octroi de RTT, temps de travail maximal par semaine : 48 heures, avec un minimum de 28 heures.
2. 5 RTT supplémentaires par an ajoutés dans le CET pour les cadres SAPN.
3. **Viabilité** : possibilité de conserver la pause en temps de travail effectif. (*via un dispositif de panier de chantier*)
4. Pose de RTT à l'initiative du salarié (pas de RTT imposés).

La Cfdt craint que ces propositions ne suffisent pas à valider l'ensemble du contenu de l'accord.

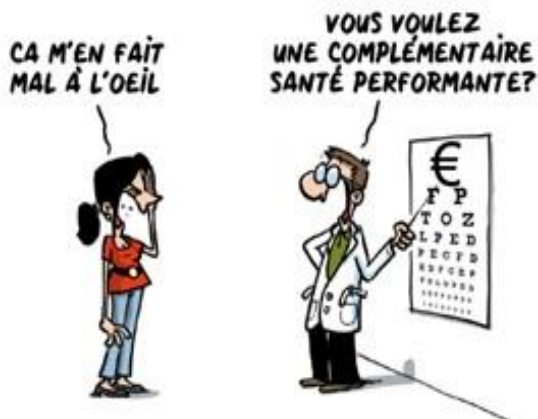
Dernière réunion le 11 janvier 2022.

OATT : QUELQUES AVANCÉES !

TON TEMPS DE TRAVAIL SERA DE 1603 HEURES ...À FAIRE EN UNE SEULE NUIT !



AUGMENTATION DES COTISATIONS MUTUELLE



Augmentation des cotisations santé

2023 verra les cotisations de la mutuelle (santé) augmenter de 6,9%.

Le Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (PMSS) augmente au 1er janvier 2023.

Or, les taux de la cotisation santé sont exprimés en pourcentage du PMSS ce qui implique cette hausse mécanique de 6,9%.

Cela représentera pour les salariés un surcoût du montant de la cotisation salariale mensuelle de 2,91€.

Dates de versements des paies 2023

Vous trouverez ci-dessous les dates de paie pour l'année 2023

- 30 janvier 2023
- 27 février 2023
- 30 mars 2023
- 27 avril 2023
- 30 mai 2023
- 29 juin 2023
- 28 juillet 2023
- 30 août 2023
- 28 septembre 2023
- 30 octobre 2023
- 29 novembre 2023
- 28 décembre 2023
- 30 janvier 2024

POUR LES DATES DE PAÏE, JE NE SAIS PAS...

...MAÏS JE SAIS QUE LES FINS DE MOIS ARRIVERONT DE PLUS EN PLUS TÔT !!



Cfdt:

Wingz



VOIX EXPRESS



Pour diffusion, le 3 janvier 2023 [page 4]



ADHÉREZ À LA CFDT

Pourquoi adhérer à la CFDT ?

Être adhérent à la CFDT permet :

- de bénéficier d'une information, d'un soutien individuel tant sur le plan professionnel que juridique dans le cadre des règles définies par la CNAS CFDT,
- d'être informé sur vos droits, sur l'actualité sociale de votre région, de votre branche professionnelle...

Les adhérents peuvent bénéficier du nouveau service téléphonique "RÉPONSE À LA CARTE".

Ce service permet un accompagnement personnalisé sur l'ensemble du territoire.

BONNES RÉOLUTIONS 2023 :

- FAIRE DU SPORT
- MANGER SAINEMENT
- BOIRE MOINS DE CAFÉ
- APPRENDRE L'ANGLAIS
- ADHÉRER À LA CFDT



REJOIGNEZ-NOUS !

Renseignements sur l'adhésion CFDT

Je souhaite avoir des renseignements sur l'adhésion à la CFDT Sapn :

1. Soit je remplis le formulaire ci-contre que je retourne à un des contacts ci-dessous.
2. Soit j'appelle un des contacts ci-dessous pour avoir un rendez-vous afin de m'expliquer les tenants et aboutissants de l'adhésion CFDT.

Je soussigné(e) M. Mme

Nom (usuel)

Prénom

Nom (naissance)

Date de naissance

Coordonnées personnelles

N° et voie

Complément adresse

Code postal

Ville

Portable personnel

Fixe

Mèl personnel

@

Informations professionnelles

Nom de l'établissement ou de l'entreprise

Adresse

Code postal

Ville (cedex)

Profession / Métier

VOS CONTACTS CFDT SAPN



Audrey BOUVIER
SUPERVISEUR INCARVILLE
06 30 63 86 66



Vanessa GONDOUIN
ACP DOZULÉ
06 17 19 29 09



David DRANCOURT
GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF
PONT L'ÉVEQUE
06 59 12 51 34



Cyrielle DUPONT
INTERVENANT MONTESSON
06 07 65 76 58



Frédéric ISAAC
INTERVENANT COTTEVRARD
06 10 58 71 53



Cécile AZÉ
INTERVENANT MONTESSON
06 30 77 07 20



Sylvain VICQUELIN
Chef d'équipe GAILLON
06 35 38 81 96



Nathalie GRAVELEAU
ACP BUCHELAY
06 61 43 98 55



Pascal RIGOLLOT
GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF
GAILLON
06 88 46 66 72



Catherine BOURDON
Responsable S/ce Appro Les ESSARTS
02 35 18 31 27

Abonnez-vous au site CFDT Groupe Sanef

<https://cfdt-groupe-sanef.fr>